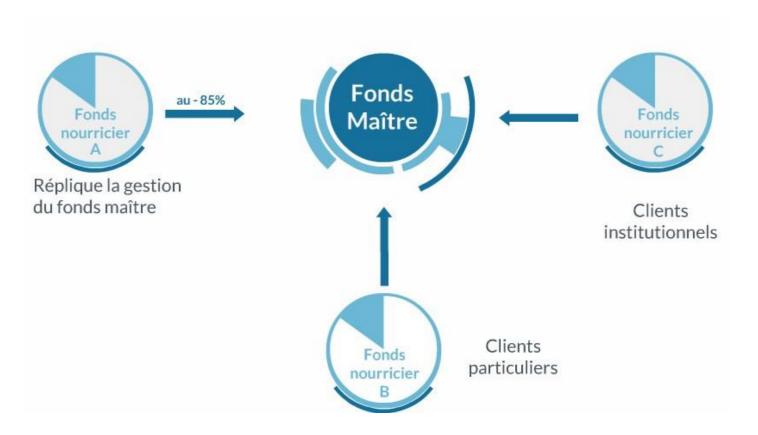
MODULE 1

CLASSIFICATION AMF DES FONDS EN FONCTION DE LA STRUCTURE

Plusieurs structures permettent d'obtenir une diversification du fonds ou de l'OPC (Organisme de Placement Collectif), même en l'absence de montant globaux conséquents à investir.

LE FONDS MAÎTRE ET LE FONDS NOURRICIER

Un OPC est dit « nourricier » lorsque son actif est toujours investi à au moins 85% en parts ou en actions d'un seul OPC dit « maître ».



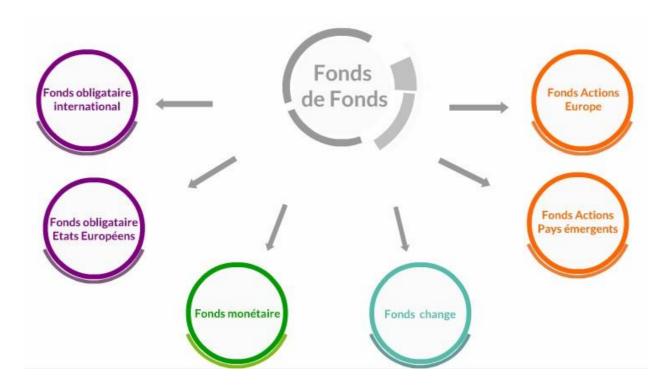
Le fonds maître est celui qui assure la gestion effective des capitaux collectés.

Le fonds nourricier, quel que soit son encours, permet de répliquer la gestion du fonds maître qui est diversifiée et optimisée grâce à la taille de ses encours. La performance du fonds « nourricier » est celle du fonds « maître » diminuée des frais propres au fonds « nourricier ».

L'avantage est d'avoir ainsi plusieurs fonds nourriciers qui peuvent avoir des montants de parts différents, élevés pour les institutionnels et plus faibles pour les particuliers, mais aussi des tarifs différents tout en ayant la même qualité de gestion.

LE FONDS DE FONDS

Un fonds de fonds est un OPC dont l'encours est investi dans des fonds sous-jacents.



Les fonds sous-jacents sont ceux qui assurent le placement en titres des capitaux collectés. Le fonds de fonds, quel que soit son encours, permet de bénéficier de la diversification apportée par les fonds sous-jacents, tout en maîtrisant l'allocation entre ces fonds.

La performance du fonds de fonds est liée à celle des fonds sous-jacents, diminuée des frais propres au fonds de fonds.